

Bourse aux vêtements 2017

L'Association Solidarité Saint Vincent (ASSV) en collaboration avec le Comité de Quartier de la Basse Meldyck (CQBM) organise une bourse aux vêtements bébé, enfant et adultes et articles de puériculture.

Dépôt des affaires

Le mardi 14 février 2017 de 9 h à 12 h (salle Raoul)

Le vendredi 17 février de 13 h à 19 h (salle Devillers)

Vente

Le samedi 18 février 2017 de 9h à 17 h non stop (salle Devillers).

Le règlement des achats s'effectue en **espèces ou en chèque** (à partir de 10 euros - **pièce d'identité exigée**) à l'ordre de l'ASSV, **pas de carte bancaire**.

Les articles vendus ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

Qui peut déposer ?

Tout particulier arquois ou extérieur peut déposer gratuitement **20 vêtements** personnels et d'occasion.

Une pièce d'identité valide est obligatoire pour l'enregistrement du dépôt.

Le CQBM et l'ASSV déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des vêtements et objets déposés.

Il n'y a pas d'obligation de résultat pour les deux parties.

Que peut-on déposer ?

Les vêtements bébé, enfant, adulte, jeux d'éveil et articles de puériculture.

Les ensembles doivent être cousus pour éviter le dépareillage lors de la vente (par ex pour un pyjama)

Pas de lingerie (sauf body bébé par lot), pas d'accessoires (ceinture, chapeau, chaussures, bonnet, écharpe, gants)

Les vêtements seront propres, non démodés, non abimés, non troués, sans tâche et ne devront provenir, en aucun cas, de recel ou de professionnel de la vente au déballage.

Une vérification sera faite avant l'enregistrement du dépôt. Les articles considérés comme invendables seront refusés.

Le jour du dépôt, il est demandé **d'apporter un sac poubelle résistant de 50 litres minimum** (utilisé pour le retour des invendus). A défaut, une participation de 50 centimes d'euros sera demandée.

Les prix des articles

Les prix sont fixés de manière libre par le déposant. Cependant, ceux-ci doivent être modérés, il ne s'agit ni de soldes, ni de braderie, mais de donner une deuxième vie à des objets ayant déjà servi.

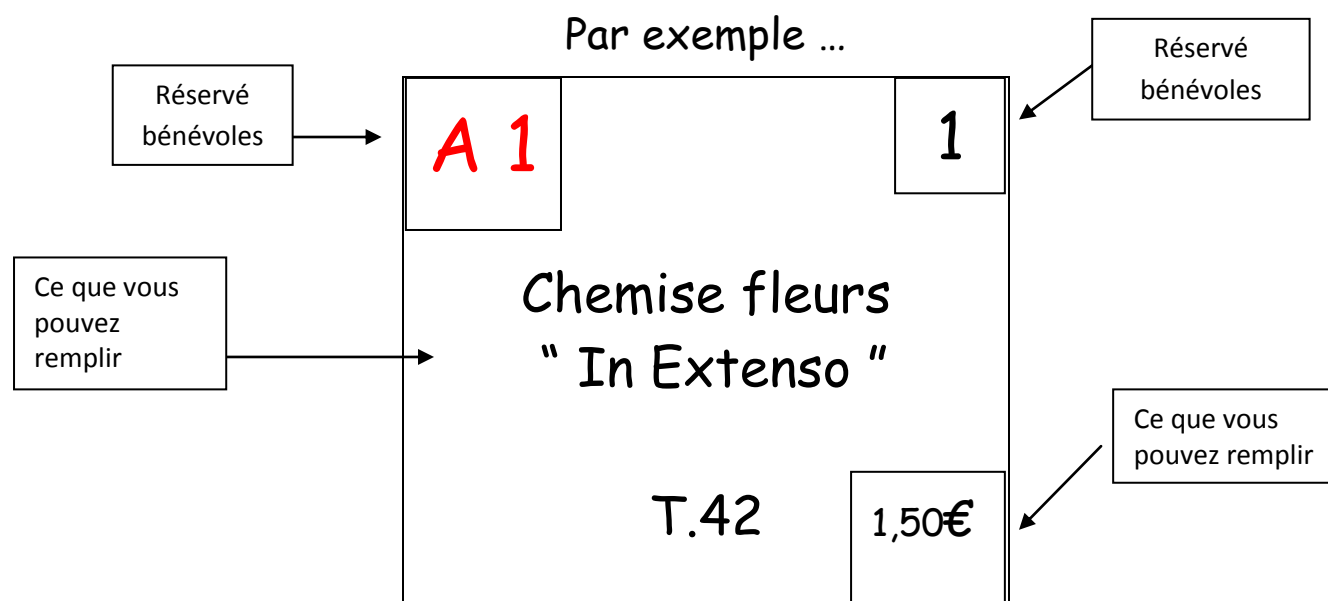
Etiquetage des articles

Afin de simplifier le travail des bénévoles, vous pouvez étiqueter vous-même vos vêtements selon le modèle ci-dessous.

Dans une feuille blanche, faire des rectangles de 8 cm de longueur sur 7 cm de largeur et indiquer la nature de l'article, sa couleur, la marque et la taille.

Les prix seront exprimés par unité (par ex : 1, 2 3 euros...) ou fractionnés à la demie (par ex : 0,50/1,50/2,50...)

Chaque déposant reçoit un numéro de série unique (par ex A1, A2, A3...) qui est décliné en 20 éléments. Le numéro de série est attribué par les bénévoles. Vous ne devez donc remplir que la partie centrale et le prix.



A1		2
Pantalon bleu "Kiabi"		
T.40		3€

Récupération des invendus

Rappel : Vous déposez, nous exposons **gratuitement**.

Si aucun de vos articles n'est vendu, vous repartez avec les invendus.

Si vous avez vendu des articles, vous récupérez l'argent de la vente, déduction faite des 20% prélevés, **le mardi 21 février 2017** (et uniquement ce jour là) de **9 à 12 h à la salle Raoul à ARQUES**. Il est impératif de venir avec votre reçu et une pièce d'identité.

Les vêtements et objets non récupérés seront donnés à l'ASSV.